

Image not found or type unknown



Formation non payees

Par **Semale**, le **18/03/2024** à **09:14**

Binjour

j'ai eu une formation pour mon travail à ce jour je n'ai toujours pas eu les remboursements de ces frais

de plus j'ai travaillé les jours fériés et ces derniers ne sont pas payés et en les réclamant ils sont payés au taux de 7,0880 brut

pouvez vous me dire si tout cela est légal

merci